

et ainsi de suite. Je crois que son programme sur ce point aura l'appui de tous ceux qui connaissent bien l'industrie de la fructiculture au Canada.

Dans son discours du 28 mai 1946, le ministre disait que nous pouvions peut-être consommer une forte quantité de nos pommes de Colombie-Britannique, si nous nous donnions la peine de les déshydrater. Or on en a déshydraté une quantité considérable, mais le ministre sait sans doute qu'à l'heure actuelle le marché en est à peu près saturé. Nous pouvons toujours déshydrater quelques-unes de nos pommes de qualité inférieure, mais il nous reste à trouver un débouché pour la plus grande partie de la récolte.

La question de la vente est liée au coût de production, à la qualité, aux variétés, au transport, aux frais de transport, aux règlements concernant l'importation des autres pays, aux prix garantis, aux règlements en vigueur dans d'autres pays contre nos fruits et aux dispositions financières prises par notre Gouvernement à la suite d'accords sur les denrées. On me permettra maintenant de m'arrêter sur deux ou trois aspects de problèmes connexes qui sont bien compris par les fructiculteurs de la Colombie-Britannique et au sujet desquels ils ont exprimé une opinion unanime, à l'occasion de leur congrès annuel à Penticton, les 18, 19 et 21 janvier dernier.

M. Sinclair: Sagit-il de tous les fructiculteurs?

M. Herridge: Tous ces fructiculteurs sont de l'intérieur. L'association des fructiculteurs de la Colombie-Britannique est l'organisme officiel qui représente tous les producteurs de fruits de l'intérieur de la province; elle a donné naissance à la *Tree Fruits Limited*, et organise tout notre système de vente. Cette association est l'organisme principal des fructiculteurs de l'intérieur de la Colombie-Britannique et elle est assurément autorisée à parler en leur nom. Avant de poursuivre mes remarques, je dirai que les fructiculteurs de la Colombie-Britannique se rendent compte des effets avantageux que cette loi a eus sur l'agriculture dans le passé, et surtout pendant la guerre.

M. Sinclair: Très bien!

M. Herridge: Je dois dire cependant qu'ils s'inquiètent fort de l'avenir. Un grand nombre de députés ont plaidé ici la cause des producteurs de blé, mais peu nombreux sont ceux qui ont fait valoir les avis et les propositions des fructiculteurs. Afin de donner une idée de la position qu'occupent les fructiculteurs dans l'économie canadienne je dirai qu'aux divers congrès auxquels j'ai assisté,

[M. Herridge.]

par exemple celui des éleveurs de bestiaux et celui des producteurs de blé, les assistants étaient généralement bien en chair et replets, tandis que ceux qui ont pris part au congrès des fructiculteurs de la Colombie-Britannique avaient presque tous le même physique que moi, je veux dire qu'ils étaient plutôt élanés.

M. Sinclair: Trente et un millions de dollars l'an dernier.

M. Gibson (Comox-Alberni): Très bien!

M. Herridge: Je m'étonne de cette interruption du député de Comox-Alberni, étant donné la prospérité dont a joui l'industrie forestière.

M. Sinclair: On ne fait pas de bois de sciages avec des pommiers.

M. Herridge: Je donne lecture d'une des propositions adoptées au congrès dont j'ai parlé:

Attendu qu'il a été démontré, au cours de l'application du programme d'austérité, que les régions fructicoles du Canada peuvent répondre à la demande du marché intérieur; et

Attendu que la production de fruits augmente; et Attendu que le gouvernement fédéral a le pouvoir de réglementer les importations lorsqu'elles nuisent à l'économie du pays;

Il est résolu que le congrès de 1949 des fructiculteurs de la Colombie-Britannique engage le gouvernement fédéral à réglementer l'importation de fruits dans les cas où la production canadienne peut suffire pour répondre à la demande.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité et, à mon avis, elle est judicieuse. On ne demande pas l'établissement de droits douaniers pour que l'industrie soit protégée, selon l'acception générale de ce terme. On veut simplement la réglementation des importations lorsque la production canadienne peut suffire à la demande sur le marché intérieur. Les propriétaires de vergers affiliés à l'organisme de la Colombie-Britannique collaborent avec succès, depuis un an, avec les organismes fruitiers des États-Unis. Ils ont élaboré une méthode remplie de promesses pour l'avenir. Au lieu de discourir sur la protection tarifaire comme telle, ils ont discuté la distribution de fruits sur le plan international au moyen de contingents, au moyen d'ententes au sein de l'industrie. Nous avons expédié nos produits aux marchés qui en manquaient. Lorsque certaines de nos denrées faisaient défaut, on en importait. J'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) examinera la proposition, car son application pourrait faciliter la vente des fruits au pays.

Je vais maintenant parler brièvement d'une délibération concernant les producteurs de cerises, culture importante en Colombie-Britannique et qui traverse des temps difficiles. J'en parle au ministre de l'Agriculture parce que, à mon avis, une mesure en ce sens protégerait les producteurs. La délibération se lit ainsi: